

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 29 juin 2020

Convocation du 23 juin 2020, sous la présidence de Madame le Maire, Nadine DUSSAUCY.

Etaient présents : Nadine DUSSAUCY, Jacques PERSELLO, Fabien HENRY, Sid-Ahmed BENKHELFAH, Emmanuelle COURNARIE, Stéphane ELIAS, Gilles GLADOUX, Maud HENRY, Jennifer RUBIS, Stéphane TOURNIER, Éloïse SAINT-HILLIER

Secrétaire de séance : Fabien HENRY

Le 29 juin 2020 à 20h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire, Nadine DUSSAUCY.

Fabien HENRY a été désigné secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR

1. Vote des taux d'imposition 2020
2. Décision modificative budgétaire
3. Élection du correspondant Défense
4. Acceptation d'un chèque de remboursement de l'Association des Maires du Doubs (AMD25)
5. Demande de subvention de la Banque Alimentaire de Franche-Comté
6. Proposition d'un candidat titulaire et d'un candidat suppléant pour le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
7. Travail des Commissions
8. Questions diverses

F. Henry est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. Vote des taux d'imposition 2020

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition 2019 pour l'année 2020.

Taxe foncière (bâti).....18,15 %

Taxe foncière (non bâti).....25,96 %

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 11 voix « pour »

#### 2. Décision modificative budgétaire

Décision modificative budgétaire liée à l'insuffisance de crédits ouverts au budget principal 2020.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 11 voix « pour »

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 61521 Entretien de terrains		2 000,00 €		
D 615221 Bâtiments publics		2 000,00 €		
D 61524 Entretien de bois et forêts		4 000,00 €		
D 6237 Publications		350,00 €		
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>8 350,00 €</b>		
D 022 Dépenses imprévues Fonct		607,00 €		
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>		<b>607,00 €</b>		
D 6531 Indemnités élus		5 000,00 €		
D 6532 Frais de mission élus		600,00 €		
D 657341 Subv. aux communes du GEP		1 000,00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>6 600,00 €</b>		
R 73111 Taxes foncières et d'habitation				5 468,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>				<b>5 468,00 €</b>
R 7411 Dotation forfitaire				917,00 €
R 74121 Dot Solidarité rurale				574,00 €
R 742 Dotations aux élus locaux				4 550,00 €
R 74834 Etat/compens taxe fonc			5,00 €	
R 74835 Comp. exonération taxe d'hab				103,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>			<b>5,00 €</b>	<b>6 144,00 €</b>
R 7551 Excédent budgets annexes			2 000,00 €	
<b>TOTAL R 75 : Autres produits gestion courante</b>			<b>2 000,00 €</b>	
<b>Total</b>		<b>15 557,00 €</b>	<b>2 005,00 €</b>	<b>11 612,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 2031 Frais d'études		2 000,00 €		
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 000,00 €</b>		
D 2111 Terrains nus		1 068,00 €		
D 2158 Autres matériels & outillage		2 000,00 €		
D 2183 Matériel de bureau et info		1 500,00 €		
D 2184 Mobilier		10 000,00 €		
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>14 568,00 €</b>		
R 10222 FCTVA				3 152,00 €
R 10226 Taxe d'aménagement			3 152,00 €	
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>			<b>3 152,00 €</b>	<b>3 152,00 €</b>
<b>Total</b>		<b>16 568,00 €</b>	<b>3 152,00 €</b>	<b>3 152,00 €</b>

### 3. Élection du correspondant défense

Madame le Maire propose d'élire le correspondant défense.  
Candidate : Nadine Dussaucy

La candidate est élue à l'unanimité du Conseil municipal.  
Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 11 voix « pour »

### 4. Acceptation d'un chèque de remboursement de l'Association des maires du département du Doubs (AMD25)

L'Association des maires du département du Doubs (AMD25) a reçu deux fois les virements bancaires de la commune prévus pour le règlement des factures relatives à la participation au congrès 2019 de l'association.  
L'AMD25 a donc adressé à la commune un chèque de remboursement d'un montant de 570,00 euros.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acceptation du chèque de remboursement susmentionné d'un montant de 570,00 euros ;
- de mandater et autoriser le maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 11 voix « pour »

### 5. Demande de subvention de la Banque alimentaire de Franche-Comté

La Banque alimentaire de Franche-Comté sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 140,00 euros.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 140,00 euros à la Banque alimentaire de Franche-Comté ;

- de mandater et autoriser le maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 11 voix « pour »

## **6. Proposition d'un candidat titulaire et d'un candidat suppléant pour le renouvellement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

Grand Besançon Métropole a sollicité la commune afin que le Conseil municipal propose par délibération 1 candidat titulaire et 1 candidat remplaçant susceptibles d'être nommés commissaires à la Commission Intercommunale des Impôts Directs par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Candidat titulaire :

Jacques PERSELLO – Né le 13 juin 1952 – 6 Rue de Lavaux 25 320 RANCENAY – 1er adjoint au Maire – Assujetti à la taxe foncière sur le foncier bâti

Candidat remplaçant :

Stéphane TOURNIER – Né le 20 février 1973 – 23 Rue Aux Champs du Rang 25320 RANCENAY – Conseiller Municipal – Assujetti à la taxe foncière sur le foncier bâti

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les candidatures susmentionnées ;
- de mandater et autoriser le maire à signer tout document lié à ce dossier.

Vote : 0 voix « contre » ; 0 abstention ; 11 voix « pour »

## **7. Travail des commissions**

- Commission Fêtes et Cérémonies, Sports et Loisirs

S. Tournier explique que la préfecture a signalé qu'il est très difficile d'organiser un événement en raison de la pandémie actuelle et des consignes extrêmement restrictives que cela implique.

Le maire propose que l'organisation de la fête du 14 juillet soit conditionnée au fait que l'État lève toutes les restrictions relevant des précautions sanitaires relatives au Covid-19.

- Commission Environnement

Le maire et S. Benkhelfallah étudient la question de l'acquisition d'un défibrillateur dont l'installation deviendra prochainement obligatoire pour les communes.

S. Tournier relate la visite organisée pour les membres de la commission par M. Julien Bordas, référent de secteur de l'Office national des forêts (ONF), dans les forêts de la commune. Il souligne la pédagogie efficace de l'intervenant. La commune verse à l'ONF une taxe calculée selon le nombre d'hectares de forêt à gérer. L'ONF se charge de sélectionner les coupes d'arbres et d'évaluer des montants pour les ventes de bois effectuées par la commune. La commune compte 4 affouagistes.

G. Gladoux juge que les coupes d'arbres sont parfois trop franches, mais que la baisse du nombre d'affouagistes explique sans doute le recours aux coupes mécaniques qui conduit à cette situation.

- Commission Travaux

S. Élias souhaiterait prendre connaissance des dossiers des travaux communaux afin de se rendre sur le terrain avec le maire.

Le maire propose à S. Élias de l'accompagner sur les sites des travaux prévus.

J. Persello a participé à une réunion de la Commission Eaux et Assainissement de Grand Besançon Métropole.

Rancenay est concerné au niveau du refoulement des eaux usées et des relevés des compteurs d'eau. La commune verse une cotisation à GBM pour ces services.

Actuellement GBM sous-traite ces opérations au Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Boussières. GBM envisage de sous-traiter les astreintes au SIVOM.

- Commission Communication, Culture

F. Henry informe le Conseil municipal que les codes d'accès du site Internet de la commune lui ont été communiqués très récemment.

En conséquence il va pouvoir prendre connaissance des spécificités techniques et des possibilités de cette plateforme. Il a pu prendre connaissance d'une partie du dossier, mais il lui reste à retrouver le contrat souscrit par la commune. Il contactera l'hébergeur du site Internet afin d'accéder à toutes les pièces administratives nécessaires à la gestion de la communication de la commune.

## 8. Questions diverses

S. Tournier demande qui vide les poubelles de la commune car celles-ci débordent régulièrement. Le maire répond que le SIVOM de Boussières est chargé de la collecte des poubelles du cimetière, du compost et des déchets sauvages.

E. Cournarie rapporte que les poubelles des particuliers de la Double église sont couramment remplies par les passants.

Le maire étudiera ces questions avec la commission Environnement.

E. Saint-Hillier signale la vitesse excessive des véhicules sur la route de Montferrand. Le maire répond qu'il est possible de faire appel à la gendarmerie, mais que la pose d'un dos d'âne ou d'une signalisation spécifique peut être une solution alternative.

S. Benkhelfallah demande comment la commune peut gérer les animaux errants. Le maire répond qu'il faudra vérifier si la commune a signé une convention avec la SPA ou un autre organisme de ce type.

E. Cournarie présente le marché de producteurs qui sera organisé par l'association « La double église » tous les vendredis soirs entre le 17 juillet et le 14 août 2020. Il aura lieu en extérieur à côté du bâtiment de l'association, mais pas sur la voie publique. Il s'agit d'un marché animé qui respectera les consignes sanitaires de l'État relatives à la pandémie de Covid-19.

Les producteurs proposeront du pain, de la viande, des fromages, des fruits et légumes. De produits artisanaux tels que des bijoux ou céramiques seront proposés à la vente.

Après cette première période, il est possible que le marché soit ensuite organisé à la Double église et à RANCENAY, une semaine sur deux, mais il faudrait alors sans doute prévoir une autorisation de débit de boisson temporaire. Le maire répond que cette proposition est intéressante et sera étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h15.

